

DELIBERATION N° 2000/11-03 - REMBOURSEMENT DE FRAIS D'INSCRIPTION à L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée que les nouveaux créneaux horaires de l'École de Musique de LUDRES ne permettent plus à trois élèves inscrits à cette école d'assister aux cours.

Ces derniers demandent donc le remboursement des sommes qu'ils ont versées pour le premier trimestre 2000, conformément aux tarifs d'inscription fixés dans la délibération N° 2000/06-15 du 26 Juin 2000.

Ces remboursements concernent les élèves suivants :

- CARTON Julien	305, 00 F
- GUERLAND Michèle	510, 00 F
- LAURENT Alexandre	510, 00 F

TOTAL	1 325, 00 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de rembourser les familles des élèves mentionnés ci-dessus en procédant à des réductions de titres au compte 7062.311 (CU17) dans le budget 2000.